Municipalité de Forel (Lavaux)

GESTION DES DECHETS

Tarifs 2024

En vertu de l'article 3 du règlement communal sur la gestion des déchets, la Municipalité édicte la directive suivante :

Taxes sur les sacs à ordures

(art. 2 de l'Annexe 1 - Taxes et sanctions)
(selon la Directive municipale sur le montant des taxes en vigueur)

Les taxes sont fixées selon les prix et spécifications pour sacs à ordures taxés « Concept Régional » (Vaud sac) :

		Prix total y compris TVA
17 litres	rouleau de 10 sacs	**CHF 10.-- TTC**
35 litres	rouleau de 10 sacs	**CHF 19.-- TTC**
60 litres	rouleau de 10 sacs	**CHF 38.-- TTC**
110 litres	rouleau de 5 sacs	**CHF 30.-- TTC**

Taxes forfaitaires pour les habitants établis

(art. 3 de l'Annexe 1 - Taxes et sanctions)
(selon la Directive municipale sur le montant des taxes en vigueur)

La taxe forfaitaire annuelle est fixée à :

- **CHF 65.--** par an (TVA non comprise) par habitant de plus de 18 ans révolus ou atteignant 18 ans dans l'année en cours et inscrit en résidence principal dans la Commune de Forel (Lavaux),

- **CHF 65.--** par an (TVA non comprise) pour les habitants en résidence secondaire, de plus de 18 ans révolus ou atteignant 18 ans dans l'année, sur demande écrite et motivée à la Municipalité.

Dans le cas d'une arrivée en cours d'année, la taxe sera facturée prorata temporis dès le 1er jour du mois d'arrivée dans la Commune.

En cas de départ en cours d'année des habitants en résidence principale, la taxe sera remboursée prorata temporis sur demande de l'intéressé.

En cas de départ en cours d'année des habitants en résidence secondaire, la taxe est due pour l'année entière et ne fera pas l'objet d'un remboursement.

Taxes forfaitaires pour les entreprises

(selon les Directives concernant l'élimination des déchets des entreprises, commerces et artisans en zones d'activités)

Déchets professionnels : Les entreprises installées à Forel (Lavaux) (artisans, commerçants, industriels) s'adressent à des entreprises spécialisées pour l'évacuation de leurs déchets professionnels et/ou peuvent bénéficier d'un contrat avec la Commune de Forel (Lavaux).

Déchets ménagers incinérables (ordures ménagères) : Les petites entreprises, commerçants, artisans, etc. qui produisent des ordures ménagères équivalant en volume et en nature à ceux d'un ménage doivent les collecter dans les sacs officiels blanc et vert et peuvent bénéficier des points de collectes communaux ou acquérir un container à marquer avec des traits rouges. Le ramassage des containers est effectué le vendredi par le transporteur mandaté par la Commune.

Pour tous les volumes supérieurs et pour les déchets d'autre nature, les entreprises doivent faire appel à une entreprise spécialisée (transporteur-recycleur) ou signer un contrat avec la Commune.

Déchets spéciaux industriels (peintures, solvants, goudron, hydrocarbures, etc.) : Les déchets spéciaux doivent être éliminés par le détenteur selon les prescriptions en vigueur.

Autres déchets recyclables (papier, PET, capsules Nespresso, verre) : Les entreprises produisant des déchets recyclables peuvent bénéficier d'un accès limité à la déchetterie communale des Prés de Bamps. Elles doivent s'adresser chaque année à l'Administration communale qui leur délivrera une carte d'accès.

La taxe forfaitaire annuelle est fixée à :

- **CHF 65.--** par an (TVA non comprise) pour les entreprises.

Mesures d'accompagnement

(selon l'Annexe 2 - Directives concernant l'allègement de la taxe)
(selon la Directive municipale sur le montant des taxes en vigueur)

Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles. La Municipalité en a précisé les modalités d'application dans l'annexe 2 du règlement communal sur la gestion des déchets.

Facturation

Un duplicata de la carte personnelle pour avoir accès à la déchetterie sera facturé au prix de **CHF 20.--** (TVA non comprise).

Tarifs adoptés par la Municipalité de Forel (Lavaux) dans sa séance du 27 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Bernard Perret	Michèle Pidoux

MUNICIPALITE DE FOREL (LAVAUX)